

LES PROGRÈS DE L'IDÉE D'ORGANISATION.  
— L'OFFICE CENTRAL DES INSTITUTIONS  
CHARITABLES.

L'Office central des institutions charitables inaugure en 1901 sa douzième année d'existence ; au retour de chaque été, un rapport de M. Léon Lefébure, secrétaire général, en définit les fonctions et en constate les progrès. On saisit sur le vif, dans ces comptes-rendus annuels (1), la fécondité d'une intention généreuse ; on y voit comment la richesse des résultats obtenus dépasse parfois celle du but cherché ; on y constate par quelle encourageante genèse la modeste volonté de bien faire amène souvent à faire grand. En sept ans, sous des formes diverses, l'Office Central intervint en faveur de plus de 70.000 malheureux.

M. le marquis de Vogüé, président de l'Office, disait en 1892 : « Ce n'est pas une œuvre d'assistance directe, et, en ce sens, elle n'empiète sur le domaine d'aucune œuvre existante : c'est pour ainsi dire l'œuvre des œuvres, destinée à les servir toutes, à leur servir de lien entre elles et de lien avec le public ; centre d'études, d'informations et de renseignements, elle s'offre à être

(1) M. Lefébure les a récemment réunis dans sa très intéressante monographie de l'Office Central, publiée par la librairie Didot.

l'intermédiaire entre la misère qui cherche le secours efficace et la charité qui cherche à bien placer son assistance. » — « La bienfaisance, expliquait la même année M. Etienne Lamy, est un livre immense et admirable où chaque œuvre a écrit une page ; mais il manque à ce livre une chose, une table des matières » ; et c'est de l'Office central qu'on attendait cette table. On lui proposait donc un double rôle, d'être le courtier de la bienfaisance et d'en être le greffier ; l'Office central l'accepta, et chaque jour, sous l'habile et diligente administration de M. Béchard, il perfectionne son outillage pour répondre plus sûrement à cette double fin. Sept services y sont installés : enquêtes sur les œuvres, enquêtes sur les pauvres, secours d'urgence, assistance par le travail donnée aux malheureux valides, avances au travail et placement, rapatriement, concours spécial donné à des œuvres de charité. Vous avez là des remèdes contre toutes les sortes de chômages ; chômage des bras faute d'emplois ; chômage des bourses faute de renseignements sur les misères ; chômage des œuvres de charité faute de notoriété.

« De quoi vivre ? » murmure le pauvre. « Pour quoi vivre ? » soupire le riche. Pour son existence, le premier réclame un moyen, le second réclame un but ; et perpétuellement s'entrecroisent les échos de leurs doléances, comme une ironie à l'adresse du Créateur. Jamais les hommes ne sont plus près de justifier la Providence que lorsqu'ils se font providences eux-mêmes ;

à ces deux questions qui volontiers expireraient en blasphèmes, l'Office central essaye de répondre par les indications contenues dans ses fiches.

A la première question : « De quoi vivre ? » il a donné, entre mai 1895 et mai 1896, 16,504 solutions, que M. Léon Lefébure, dans son rapport de 1896, classe comme il suit : « L'office est venu lui-même en aide, moyennant les fonds qui lui avaient été confiés, ou par ses ressources propres, ou bien en fournissant de l'ouvrage ou des instruments de travail, à 5,703 personnes ; il a fait secourir par des œuvres diverses de bienfaisance 5,776 personnes ; il a procuré ou indiqué 381 emplois ; il a placé 403 orphelins, 234 vieillards dans des asiles, et envoyé en province 1032 personnes » (1).

Quant à la seconde question : « Pour quoi vivre ? » un candidat perpétuel au suicide l'adressait jadis à Jean-Jacques Rousseau ; et le philosophe de répondre : « Fais une bonne action. » Il ne suffit pas à l'Office central de répéter ce conseil ; il offre au public les moyens de bien faire la bonne action. Le métier de riche, il n'y a pas longtemps, exposait à une double duperie : soit qu'on voulût faire fructifier son argent en intérêts à son propre profit, soit qu'on préférât le

(1) De mai 1896 à mars 1897, l'Office central est intervenu au profit de 15,985 malheureux ; il est venu en aide à 5,250 personnes ; il a fait secourir par diverses œuvres 4,704 personnes ; il a procuré ou indiqué 524 emplois ; il a placé 447 orphelins, 296 vieillards dans ses asiles, envoyé en province 1033 personnes, et fait 3424 enquêtes sur les solliciteurs. Nous devons ces chiffres récents aux obligeantes communications de M. BÉCHARD.

faire fructifier en bonnes œuvres au profit d'autrui, on risquait toujours d'être trompé : qu'on cherchât auprès du capitalisme un placement pour ses épargnes ou bien auprès de la misère un placement pour ses générosités, l'un et l'autre étaient aléatoires. Grâce à l'Office central, les placements de la seconde catégorie seront désormais efficaces, solides et sûrs ; aux bonnes actions, une bonne destination est garantie. Le riche est enfin protégé contre les extorsions du pauvre ; puisse-t-il être, aussi, défendu contre les extorsions de spéculateurs plus riches que lui ! Cette dernière besogne regarderait l'Etat — un office central aussi, mais dépourvu, celui-là, du précieux concours de M. Léon Lefébure. A l'orientation des charités du riche, M. Lefébure et ses auxiliaires pourvoient excellemment : ils vous renseignent sur les pauvres que vous songeriez à secourir ; ils vous font connaître des misères dès que vous leur en demandez l'indication ; ils acceptent de recevoir votre argent pour le distribuer au gré de leur expérience et de vos intentions ; ils s'offrent, enfin, à vous tenir un compte courant de charité et à vous faire connaître, périodiquement, la façon la plus opportune dont ils ont cru devoir affecter vos dîmes.

Les Œuvres, aussi, peuvent invoquer utilement les services de l'Office central, soit pour obtenir des conseils de gestion, soit pour être recommandées aux donateurs qui cherchent l'occasion de faire le bien. C'est pour suffire à la complexité d'un tel rôle que l'Office projeté, dès sa fon-

dation, la statistique de toutes les œuvres charitables de la France. De multiples concours s'y dévouèrent ; il eut des enquêteurs volontaires et des enquêteurs appointés. A la Noël de 1893, le journal *le Temps* publiait un supplément, préparé par l'Office, où étaient classées toutes les œuvres de Paris ; puis on passa aux départements. Tant pour rassurer certains directeurs d'œuvres, facilement ombrageux lorsqu'on les questionne, que pour éclairer le public sur cette entreprise de l'Office central, M. Paul Festugière, dans une élégante et solide brochure : *Un recensement général des œuvres charitables*, a marqué le but, les procédés et l'esprit de l'enquête. A l'heure présente, elle est achevée pour toutes les régions de la France ; et déjà sont publiés, par la librairie Plon, les premiers fascicules du répertoire qui doit en contenir le bilan.

Amener à son maximum d'efficacité l'activité de toutes les œuvres : tel peut être le résultat de cette enquête, si l'on sait bien en tirer profit. Rappelez-vous le chiffre que je citais tout à l'heure : 1032 personnes malheureuses, en un an, ont été envoyées en province par les soins de l'Office. Il y avait là des œuvres végétantes, des lits d'hôpitaux vacants (40 pour 100, d'après une statistique, alors que les hôpitaux de Paris refusent des patients) ; il y avait là des capitaux inutiles — déchet fâcheux — et des bonnes volontés inutiles — déchet irréparable. A toutes ces ressources, matérielles et morales, l'Office central, qui dorénavant les connaît, cherche et

trouvera des affectations ; suivant que les œuvres manquent ou regorgent de clients, il leur adresse des clients ou des bienfaiteurs ; pour quiconque veut de la besogne, pauvre ou riche, individu ou association, l'Office central est un fournisseur diversement assorti.

Un tel fournisseur était nécessaire, à notre époque. Le pauvre, pour la population riche des grandes villes, a cessé d'être, à propement parler, le *prochain* ; il apparaît plutôt, si l'on ose dire, comme un être lointain. Tout entière, l'évolution sociale de notre siècle a convergé vers ce résultat. « Quartiers riches », « quartiers pauvres », ce sont là des locutions qu'autrefois on aurait peu comprises et que la réalité, maintenant, justifie de plus en plus. Le quartier pauvre refoulé par le quartier riche : ainsi se résume l'agrandissement de beaucoup de villes ; entre les diverses classes, on se coudoie de moins en moins, et l'habitude d'« avoir ses pauvres » est en passe de disparaître (1). Ça et là, paraît-il, au voisinage de certains externats distingués, on rencontre encore, égarés en des quartiers riches, quelques îlots de malheureux ; ils sont comme des champs d'expériences pour les exercices de charité, plutôt disciplinés que spontanés, aux-

(1) Il est fâcheux, écrivait récemment M. JULES LEMAITRE, que, outre l'égoïsme infus dans l'homme avec la vie, les conditions économiques des vastes sociétés modernes et le mur qu'elles dressent partout entre les riches et les pauvres, rendent impossible la pratique de l'Évangile total (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> novembre 1896, p. 227).

quels on veut dresser les jeunes élèves ; leurs habitants sont comme des figurants de la misère, bien choisis, passablement élevés, congrûment nettoyés, vraiment stylés ; ils sont d'une pauvreté souriante, résignée, sans rien d'écœurant ni de hideux, d'une pauvreté « comme il faut », nous allions dire ; ils vivent, eux, de leur pauvreté, alors que le commun de leurs frères en meurt ; ils endossent la livrée du prolétariat plutôt qu'ils ne lui appartiennent ; et c'est ainsi qu'on épargne à leurs jeunes visiteurs ce contact trop immédiat avec la réalité, qui pourrait les troubler, voire même les transformer en « socialistes chrétiens » ; ils prennent leurs leçons de charité devant une pauvreté apprêtée ! Mais si l'on omet ces élégantes et curieuses exceptions, paupérisme et capitalisme habitent en général des quartiers différents ; et pour connaître le pauvre, le riche fut longtemps sans ressources. Nous savions par M. Hugues Le Roux et par M. Paulian les innombrables stratagèmes qu'emploie la mendicité ; M. Monod nous apprenait que, sur 727 miséreux qui se plaignaient de manquer de travail, 18 seulement en souhaitaient sincèrement ; il était difficile qu'après de telles constatations la générosité ne fût point hésitante ou découragée (1). M. Édouard Rod, il est vrai, dans

(1) Il faut lire, au sujet des récents ouvrages sur la mendicité et la bienfaisance, une étude, non moins instructive qu'attrayante, que leur a consacrée M. CLÉMENT DE PAILLETTE dans son charmant volume : *Œuvres d'hier et d'autrefois* (Paris, Poussielgue).

une jolie et subtile apologie que publiaient *les Débats*, s'efforçait d'établir que le mendiant, quel qu'il soit, remplit une fonction sociale, puisqu'il ne permet point à la pitié de s'engourdir en nous et que cet utile personnage, s'il n'existait pas, mériterait d'être inventé ; mais on admirait d'autant plus l'élégance du plaidoyer que les arguments en paraissaient moins convaincants.

Et cette vision si nette, si irréfutable, du mauvais emploi et de la stérilité sociale d'un certain nombre de générosités, coïncidait, dans l'esprit public, avec un sentiment plus aigu et plus gênant que jamais de la « disproportion qui existe, à notre époque, entre les avantages et les services sociaux » (l'expression est de M. le marquis de Vogüé). « La propriété doit se légitimer aux yeux du pauvre par le bien fait aux pauvres, » disait en 1892, à la première assemblée générale de l'Office central, M. Etienne Lamy. Et ce ne sont pas seulement les pauvres, ce sont parfois les scrupules de certains riches, qui s'insurgent contre la notion égoïste de la propriété. « Ne croyez-vous pas, s'écriait naguère M. l'abbé Vignot dans la chapelle de l'Ecole Fénelon, qu'un jour puisse venir où le travail antérieur, le capital d'efforts et d'épargnes qui vous a valu la transmission de vos biens, serait regardé comme rémunéré ? Je ne préjuge rien, je ne décide rien, je vous demande seulement, à vous privilégiés, et à ce titre volontiers légitimistes : Etes-vous sûrs de la légitimité de votre privilège ? » Ainsi des inquiétudes ont surgi, et avec elles le senti-

ment de certaines obligations. Faut-il y voir une simple coïncidence ou bien un rapport d'effet à cause ? toujours est-il que du jour où la classe ouvrière, instruite par certains agitateurs, a hautement parlé de ses droits, les murmures intérieurs qui révèlent à chacun de nous son devoir social sont devenus plus distincts et plus pressants. Si finalement, dans une loyale et courageuse pratique de ce devoir, nous trouvons des armes pour évincer le socialisme, c'est peut-être bien sous la pression même des socialistes que nous avons formé l'arsenal où nous puisons de quoi les battre. La diffusion des doctrines socialistes a eu plus de prise sur les consciences que sur les intelligences ; et dans les sphères mêmes où elles n'ont point développé des courants d'opinion, il semble qu'elles ont, lentement, créé des états d'âmes. Apporter une satisfaction à ces états d'âmes, tout en retenant et en ratifiant ce fait, que riches et pauvres, personnellement, ne sont plus en mesure de se bien connaître entre eux : voilà la tâche que l'Office central s'est donnée.

Et j'entends d'ici les adversaires de l'Office : « Au lieu de travailler, diront-ils, à rétablir entre riches et pauvres la proximité et le coudolement d'autrefois, il va s'interposer entre eux, à la façon d'un écran, interceptant de part et d'autre les rayons de joie dont s'illumine le visage du riche lorsqu'il donne, le visage du pauvre lorsqu'il reçoit. L'Office aidant, on pourra traiter les pauvres, créanciers marqués par Dieu, com-

me le commun des autres créanciers ; à telle catégorie de misères, un chèque sera destiné ; le bienfaiteur et l'obligé s'ignoreront toujours davantage ; on chargera l'Office de ses affaires de charité, comme son banquier de ses affaires d'intérêts ; et le don de la personne à la personne, cette quintessence de la charité, perdra toute raison d'être. »

« Ma charité, leur pourrait répondre M. Léon Lefébure, ne sera bureaucratique qu'autant que les donateurs me refuseront, pour la distribution de leur argent, tout concours personnel. Je me contenterais volontiers d'être un informateur ; une fois éclairés par mes soins, si vous voulez porter vos offrandes vous-mêmes, je ne vous marchandant point cette occasion de vous dévouer, je ne vous dispute point ce plaisir. Mais si vous voulez que je sois un intermédiaire, que je devienne le caissier de votre philanthropie, ne vous étonnez point que j'y consente. J'insisterais, croyez-le bien, pour qu'en personne vous alliez porter vos deniers, si j'avais le temps d'aviser à vos propres joies ; dans ce contact de cœur à cœur, vous en goûteriez de fort délicates. Mais laissez-moi songer plus encore aux joies des pauvres, à l'urgence de leur soulagement ; et si vous-mêmes, tout de suite, ne descendez vers eux, c'est l'Office qui descendra. » Dans son admirable livre : *la Vie pour les autres*, M. l'abbé Vignot sourit « de tant d'honnêtes gens qui entendent faire la charité, mais qui croient la faire en la faisant faire... Charité banale et sans âme, conti-

nue-t-il, grand écueil de la charité sans effort personnel ! Mettez donc la main à l'œuvre du bien pour y mettre votre cœur. Ayez, certes je ne vous le défends pas, les pauvres de M. le curé, mais n'oubliez pas d'avoir vos pauvres. » (1) Que les pauvres de M. Léon Lefébure deviennent vos pauvres, ce n'est pas lui qui s'y opposera ; même, il le demanderait. Ne sachons pas mauvais gré à l'Office central de multiplier les facilités pour certains amateurs d'une charité aisée, qui prétendent payer leur dette à la société sous la forme exclusive d'un certain débours d'argent ; songeons plutôt que sans ces facilités maintes charités ne seraient point faites, et ayons le courage de faire peser sur nos mœurs contemporaines, et sur elles seules, les critiques que tout à l'heure nous entendions infliger à l'Office.

Très noblement, d'ailleurs, les fondateurs de l'Office central travaillent à relever le beau mot de *charité* de la déchéance qu'il a subie. Il signifiait, en théorie, l'amour de Dieu et des hommes, il en est venu, en pratique, à désigner l'aumône, tout simplement (2). L'Assistance publique ne

(1) Paris, Poussiègue.

(2) C'est en profitant de ce double sens du mot *charité* qu'un certain nombre de catholiques rebelles aux enseignements sociaux de Léon XIII exploitent contre les revendications chrétiennes-sociales cette phrase de l'encyclique *Rerum Novarum* : « Il faut surtout attendre le salut d'une large effusion de charité. » Ils feignent de croire que le mot latin *caritas*, employé par le Pape, signifierait l'aumône ! La *caritas*, c'est la loi d'amour, dont la justice sociale est le premier article : des hommes qui s'aiment entre eux se doivent tout d'abord, spontanément, la justice. Voir

s'élève guère au-dessus de cette seconde définition ; l'Office central la repousse très nettement. Aux clients inconnus, l'Assistance publique fait attendre les secours qu'ils sollicitent ; une fois connus, elle les aide de génération en génération ; et s'il en faut croire un de ses fonctionnaires, M. le baron de Watteville, « depuis soixante ans que l'administration de l'Assistance publique à domicile exerce son initiative, on n'a jamais vu un indigent retiré de la misère et pouvant subvenir à ses besoins par le moyen et à l'aide de ce mode de charité ; et au contraire, elle constitue souvent le paupérisme à l'état héréditaire (1). » Les destinées sont tout autres pour le client de l'Office central : sans retard, tout d'abord, il touche un secours d'attente ; mais loin de résumer les charités de l'Office, l'aumône n'en est qu'une préface ; présente à l'heure opportune, elle ne se prolonge pas au-delà de cette heure-là. Au secours d'attente, succède ou supplée le travail d'attente : de mai 1895 à mai 1896, l'œuvre de l'hospitalité pour les femmes, que dirige avec un insigne dévouement la sœur Saint-Antoine, a donné de l'ouvrage à 3.316 femmes ; la maison de travail pour les hommes a occupé 1,245 paires de bras. Enfin l'Office cherche à se rendre le plus tôt possible inutile à ses clients ; soit en leur accordant des avances pour l'achat d'outils, soit en les pla-

à ce sujet : Léon GRÉGOIRE, *Le Pape, les catholiques et la question sociale*, 2<sup>me</sup> partie, chapitre I (Paris, Perrin).

(1) Cité par M. Léon LEFÉBURE dans son beau livre : *Le Devoir social*, p. 57-58. Paris, Perrin.